

FORUM DES ASSOCIATIONS 2025

1 – REGLEMENT

Art. 1

Seules les associations ayant dûment rempli et retourné la fiche technique avant la date indiquée pourront participer au forum des associations 2025.

Art. 2

Les documents devront être retournés avant le **vendredi 22 août 2025 au plus tard.**

Art. 3

Aucun autre matériel que celui inscrit sur la fiche technique ne pourra être fourni. La Mairie se réserve la possibilité de modifier la demande de l'association selon la disponibilité du matériel.

Art. 4

Chaque association prendra en charge le montage et le démontage de son stand.

Il est impératif que le démontage ne soit effectué qu'à partir de 12h30 soit à la fin de l'évènement.

Art. 5

Aucune vente ne sera autorisée hormis la carte d'adhérent et les objets propres à l'association.

Art 6

La mairie se réserve le droit du placement des stands de chaque association.

Art 7

Pour la bonne tenue du forum, il est demandé à chaque association de décorer son stand.

2- PARTICIPATION

La mise en place des stands s'effectuera à partir de 8h00.

La décoration des stands reste à l'initiative et à la charge de l'association. (Nous comptons sur vos talents de déco).

Le forum des associations se déroulera de 9h00 à 12h30.

Un apéritif à l'attention des associations présentes clôturera la manifestation.